

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

172983 - Son mari entretient une relation pécheresse avec une autre femme..Comment devrait elle se comporter avec lui?

question

Mariée depuis peu de temps, j'ai appris que mon mari entretient des relations avec une autre femme. Leurs relations sont antérieures à notre mariage et il a l'intention de l'épouser. Il m'a menti quand je lui ai demandé s'il avait envie d'épouser une autre femme à l'avenir puisqu'il a dit qu'il n' y penserait jamais. Il m'a parut par la suite qu'il m'a trahie et qu'il nourrissait bien avant cette intention.

Il a fréquemment eu de longues conversations téléphoniques et un échange de courriers électroniques avec elle au cours desquels il s'ouvre à elle de ses soucis et troubles et sollicite son conseil. Pendant ce temps, il ne s'intéresse pas assez à moi, ce qui me donne le sentiment de subir une profonde blessure et de m'être liée à un homme qui ne m'aime pas et qui m'utilise comme une monture temporaire. Cette affaire provoque en moi une terrible pression psychologique. Il l'avait exercée sur moi pendant ma grossesse. Or on peut aisément imaginer ce dont souffre une femme enceinte en termes de fatigues due à cet état. Que dire quand une pression psychologique de la sorte s'y ajoute?!

Il a promis de ne plus renouer avec elle. Cependant, je n'ai plus confiance en lui et en ses agissements. Je le regarde désormais comme un traître avec lequel il est impossible de vivre. Il m'avait fait sentir que j'étais la seule femme dans sa vie alors qu'il entretenait des relations avec une autre. Comment devrais-je me comporter dans ces circonstances? Quel conseil me donnez vous? Quel est le châtement qui attend un tel homme?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Louanges à Allah

Le fait pour un homme d'entretenir des relations illicites avec une femme étrangère constitue une trahison par rapport à un droit dû à Allah avant de l'être envers son épouse. Le musulman est lié (à sa femme) par un engagement, un pacte souscrit devant Allah Très haut. Il doit honorer cet engagement et éviter de violer ce pacte. Agir dans ce sens est contraire à l'ordre donné au fidèle serviteur comblé des bienfaits de son Maître Très haut. Celui-ci l'a bien comblé des bienfaits que constituent la santé, le bien-être, l'épouse et les enfants effectivement nés ou sur la voie de l'être, s'il plaît à Allah. Faire preuve de gratitude face à ces bienfaits, ce n'est certainement pas investirla santé et le bien-être dans une relation interdite avec une femme étrangère. Faire preuve de reconnaissance des bienfaits que constituent l'épouse et les enfants n'est certainement pas les abandonner et disloquer les liens qui les unissent. Allah Le Très haut a promis aux gens reconnaissants de leur donner plus et menacé les ingrats de leur infliger un dur châtement, conformément à la parole du Transcendant: **Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai [Mes bienfaits] pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtement sera terrible.** (Coran,14:7).

1. Il semble à travers le déroulement de votre vie conjugale que vous avez une grande considération auprès de votre mari. Si tel n'était pas le cas, vous vous seriez empressé à mettre fin à votre lien conjugal dès que vous avez constaté qu'il entretenait une relation illicite avec une femme étrangère. Cette considération que vous avez pour lui doit être exploitée pour l'écarter de l'acte de désobéissance qu'il commet et pour y mettre fin. Nous pensons que vous devriez le traiter avec une douceur extrême et ne ménager aucun effort à cet égard, en vous rendant belle et en portant vos meilleurs habits et en créant le meilleur climat au foyer car il se peut que tout cela lui fasse défaut. Il faut en plus lui donner des conseils, le sermonner et lui faire craindre la perpétuation d'agissements interdits et en lui expliquant le châtement que cela lui vaudra dans l'au-delà ou dans l'au-delà et ici-bas. Fais lui craindre qu'Allah puisse infliger à sa famille un châtement consistant à installer la trahison en son sein. On pourrait lui infliger l'épreuve consistant

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

à épouser une femme (légère) ou à avoir une fille qui se comporte à l'égard des hommes comme lui-même se comporte à l'égard des femmes. Que ferait il alors?

2. Nous vous conseillons de ne pas élargir le cercle de ceux qui sont au courant de ce que votre mari fait. Car, en principe, on doit dissimuler les actes de désobéissance des autres. Nous, nous voulons trouver le moyen d'améliorer sa conduite et non le moyen de lui fournir le prétexte de perpétuer ses actes de désobéissance.

3. Occupez son temps par des choses utiles. Ne lui laissez pas un temps libre qu'il consacrerait à sa diablesse. Faites en sorte que son programme quotidien soit bien rempli par l'entretien de ses liens de parenté, la fréquentation d'une assemblée du savoir ou une autre activité impliquant des choses mondaines avantageuse, comme le sport.

4. Multipliez les prières pour qu'Allah le guide et améliore sa conduite. L'invocation est une excellente arme pour le croyant. Faites en sorte à situer vos invocations à la fin de la nuit et pendant vos prosternations.

5. Enfin, si tout ce qui a été préconisé ne suffisait pas pour le détourner de sa relation interdite avec cette femme étrangère, vous aurez l'un de deux choix. Le premier est de lui conseiller d'épouser l'autre femme selon la loi d'Allah afin de se soustraire au maintien d'une relation illicite, à condition que ladite relation n'ait pas déjà abouti à l'adultère- à Allah ne plaise- car on ne peut pas conseiller quelqu'un de faire un acte interdit puisque leur mariage ne pourrait avoir lieu qu'après leur repentir. Le second choix est de demander le divorce. Il faut alors commencer par menacer de formuler une demande dans ce sens. S'il persiste dans son comportement, vous aurez le droit de mettre fin à votre épreuve en demandant le divorce, l'ultime remède étant comme on dit, l'usage d'un fer réchauffé. En dépit de la douleur que provoque le fer réchauffé, il est apte à vous délivrer de la dure oppression que vous subissez. Il est en plus apte à vous mettre à l'abri d'une probable épreuve qui résulterait des agissements de votre mari, notamment sa relation

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

interdite. Vous protégerez ainsi vos personnes, votre foi, votre honneur et votre santé.

6. Voilà ce qu'on peut vous dire en guise de conseils. Peut être Allah guidera-t-Il votre mari et améliorera son état. Nous demandons à Allah de raffermir votre cohésion et de vous maintenir dans la droiture et la loyauté.

Allah le sait mieux.